

# Particuliers

## Carte de résident : comment justifier de votre connaissance du français ?

### Loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration – 05 mars 2024

Des dispositions de la

[loi n°2024-42 du 26 janvier 2024 \(https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049040245\)](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049040245)

vont modifier certaines informations contenues dans cette fiche. Elles sont soumises à un texte réglementaire qui est en attente de parution.

Si vous demandez à **bénéficier** d'une **carte de résident, de résident longue durée UE ou de résident permanent** et que vous avez **moins de 65 ans**, vous devez pouvoir attester de votre niveau de maîtrise du français.

### Attention

Toutes les cartes de résident ne sont pas concernées. Les cartes concernées par cette obligation sont les suivantes :

#### Cartes de résident

- > Conjoint de Français
- > Parent d'enfant Français
- > Regroupement Familial/conjoint de titulaire d'une carte de résident

#### Carte UE longue durée

- > Passeport talent/Carte Bleue européenne après plus de 5 ans et famille
- > Carte de réfugié et famille
- > Carte protection subsidiaire et famille
- > Résidence régulière ininterrompue 5 ans + ressources suffisantes, stables et régulières

Si vous avez une **carte de résident permanent**, vous n'êtes pas concerné si les conditions d'intégration ont déjà été vérifiées auparavant lors de la délivrance d'une carte de résident.

Si vous faites une 1<sup>re</sup> demande de carte de résident, vous devez prouver que votre maîtrise du français est supérieure ou égale au niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues ( CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues) ) du Conseil de l'Europe.

Le niveau A2 correspond notamment :

- À la compréhension de phrases isolées et d'expressions courantes dans les domaines du quotidien
- À l'échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers

Pour cela, vous devez remplir une des conditions suivantes :

Obtenir une certification linguistique

Avoir un diplôme attestant un niveau de connaissance du français au moins égal au niveau A2

Avoir un diplôme au moins égal au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles

Pour en savoir plus



[Cadre européen commun de référence pour les langues \(CECRL\) – Conseil de l'Europe](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805d2f99)

([https://search.coe.int/cm/Pages/result\\_details.aspx?ObjectID=09000016805d2f99](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805d2f99))

Source : Conseil de l'Europe



[Test de connaissance du français \(TCF\) – France éducation international](https://www.france-education-international.fr/centres-d-examen/carte?type-centre=tcf) (<https://www.france-education-international.fr/centres-d-examen/carte?type-centre=tcf>)

Source : France éducation international



[Test d'évaluation de français \(TEF\) – CCIP](https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/test-evaluation-francais-tef/tef-im/) (<https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/test-evaluation-francais-tef/tef-im/>)

Source : Chambre de commerce et d'industrie de Paris – Île-de-France



[Diplôme universitaire d'études françaises \(DUEF\) – ADCUEFE](https://www.campus-fle.fr/fr/formations-diplomes-fle/les-diplomes-fle/duef-a2/) (<https://www.campus-fle.fr/fr/formations-diplomes-fle/les-diplomes-fle/duef-a2/>)

Source : Campus FLE – ADCUEFE



[Diplôme de français professionnel \(DFP\)](https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/diplomes-francais-professionnel-dfp/) (<https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/diplomes-francais-professionnel-dfp/>)

Source : Chambre de commerce et d'industrie de Paris – Île-de-France



[Diplôme d'études en langue française \(DELF\)](https://www.ciep.fr/delf-dalf/delf-tout-public) (<https://www.ciep.fr/delf-dalf/delf-tout-public>)

Source : France éducation international



[Diplôme de compétence en langue \(DCL\)](http://www.education.gouv.fr/cid94137/le-diplome-de-competence-en-langue-dcl-candidats-a-l-examen.html) (<http://www.education.gouv.fr/cid94137/le-diplome-de-competence-en-langue-dcl-candidats-a-l-examen.html>)

Source : Chambre de commerce et d'industrie de Paris – Île-de-France

Services en ligne

➤ **Téléservice :**

[Trouver un organisme pour passer le test de connaissance du français \(TCF\)](https://www.france-education-international.fr/test/tcf-irn?langue=fr) (<https://www.france-education-international.fr/test/tcf-irn?langue=fr>)

Textes de référence



[Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : articles L413-7](#)

([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070158/LEGISCTA000042771492/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070158/LEGISCTA000042771492/))

Connaissance de la langue française



[Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : article R413-15](#)

([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070158/LEGISCTA000042800884/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070158/LEGISCTA000042800884/))

Appréciation de la condition d'intégration



[Arrêté du 30 avril 2021 fixant le modèle de certificat médical relatif à l'aménagement ou la dispense d'évaluation linguistique du français](#) (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043482552>)



[Arrêté du 25 avril 2023 fixant la liste des diplômes et certifications attestant le niveau de maîtrise du français requis pour obtenir une carte de résident.](#) (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047506136>)



[Information du 31 mai 2023 relative au niveau de connaissance de la langue française requis pour la délivrance d'une carte de résident ou d'une carte de "résident de longue durée - UE"](#)

([https://media.interieur.gouv.fr/bomi/BOMI2023-6-1/textes/D00\\_20230531\\_IOMV2314625J.pdf](https://media.interieur.gouv.fr/bomi/BOMI2023-6-1/textes/D00_20230531_IOMV2314625J.pdf))



[Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles](#)

(<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037964754/>)